

Communiqué

Jean-Raymond Vinciguerra

12 août 2010

Le projet de THT qui a été annulé sur l'intervention d'une seule association était le fruit d'une concertation assez exemplaire menée dans le cadre du débat public sur la THT Boutre-Carros qui avait produit une décision consensuelle, dont tous les participants, associations et prestataires étaient assez satisfaits (à l'exception toutefois notable de Monsieur Ferrato)...

S'agissant du « massacre évité » : Quelques chiffres pour se rendre compte que parler de « massacre évité » des paysages c'est travestir la réalité :

La DUP attaquée et annulée sous le prétexte de la protection des paysages proposait de remplacer une ligne de 120 Km à 225 Kv et une ligne parallèle de 120 Km à 150 Kv., par une ligne de 110 Km à 400 Kv.). Ce qui aurait entraîné le remplacement, au même endroit, de 470 pylônes existants par 210 pylônes dont la hauteur n'aurait pas dépassé 32 mètres alors que les pylônes existants mesurent de 28 à 45 mètres.

La DUP a été annulée de sorte que les 470 Pylônes existants sont toujours en place... Comment peut-on prétendre avoir sauvé un paysage avec un tel résultat ?

S'agissant de la « sécurisation » électrique des Alpes-Maritimes : La THT à 400Kv qui était prévue était alors annoncée pour une "puissance maximale admissible" de 1.800 MW, ce qui aurait permis de satisfaire la demande de pointe des Alpes-Maritimes (1.200MW en été vers 13 h, et 1.400 MW en hiver vers 19 h).

La ligne partiellement souterraine de 225 kV, proposée aujourd'hui, supportera au plus une puissance maximale admissible de 800 MW, la sécurisation apportée par le "filet de sécurité", cumulé avec la 225Kv aujourd'hui existante ne permettra pas la mise en sécurité du département.

Dans le meilleur des cas, on ne dépassera jamais 1200MW, c'est déjà à la limite en été, c'est catastrophique en hiver. C'est donc extrêmement précaire. Le rapport voté au Conseil Général (séance du 18 décembre 2009 - Rapport n°4 "Sécurisation électrique") au sujet de la sécurisation électrique du 06 reconnaît qu'il s'agit d'une sécurisation partielle et évoque bien une "réduction des risques".

En matière d'énergies nouvelles on s'en remet presque exclusivement au solaire photovoltaïque. Soit, mais aux heures de pointe d'hiver (17h – 20h), le solaire photovoltaïque ne sera d'aucun secours, produire de l'électricité solaire quand il n'y a pas de soleil (de nuit) c'est impossible...

Enfin s'agissant du coût de construction de la THT à 400Kv (objet de la DUP annulée) était estimé à 180.000.000 € ; la future ligne à 225Kv, partiellement enterrée (le "filet de sécurité"), est estimée à 240.000.000€. sans compter les 85.000.000 d'euro consacrés aux « mesures d'urgence » de renforcement de la ligne existante mises en œuvre dès cette année. Une dépense totale presque double pour de la précarité.

Pour les mesures à prendre localement, tout le monde s'accorde à penser que les mesures de maîtrise de la demande d'électricité ne peuvent avoir qu'un impact limité, pas de nature à écrêter suffisamment les consommations de pointe. La bonne solution, si tant est que l'on doive renoncer à une sécurisation électrique classique, c'est, bien sûr, l'adaptation des bâtiments pour en faire des bâtiments à consommation d'énergie neutre (ou neutralisé) voire à énergie positive, ce qui implique l'abandon du « tout électrique » dans les logements en construction (on en est bien loin), l'adoption de sources d'énergie alternatives (bois, éolien, géothermie...), l'amélioration des performances d'isolation des bâtiments, etc. La route est encore longue et la "baguette magique" brandie par le Président du Conseil Général, relève du conte de fées comme toutes les baguettes magiques...